

Programme de formation

Intitulé de la formation

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Domaine

Environnement, qualité, santé et sécurité

Mise à jour : 18/05/2026

Éligible CPF

Non

Oui



Objectifs de la formation

Contexte

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, toute personne intervenant à proximité des réseaux doit disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Cette réglementation vise à renforcer la sécurité du personnel et à limiter les risques de dommages sur les réseaux.
- L'AIPR est délivrée par l'employeur aux personnes concernées par cette autorisation. Elle est assortie d'une obligation de compétences. Pour délivrer l'autorisation, l'employeur doit s'assurer des compétences des salariés amenés à intervenir à proximité des réseaux. L'acquisition ou la validation de ces prérequis peut s'effectuer par l'intermédiaire d'une formation spécifique.
- Source : application de l'article R.554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

Compétences visées pour le personnel concepteur :

Profil "concepteur" : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR "concepteur".

1. Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
2. Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux
3. Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet
4. Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier
5. Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier
6. Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

Compétences visées pour le personnel encadrant :

Profil "encadrant" : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux et dans le suivi de ceux-ci (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR "encadrant".

1. Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
2. Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
3. Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux
4. Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier
5. Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention
6. Définir et mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle
7. Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition
8. Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier
9. Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet
10. Appliquer les règles d'arrêt de chantier
11. Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux
12. Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage
13. Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique

Compétences visées pour le personnel opérateur :

Profil "opérateur" : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

1. Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
2. Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
3. Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
4. Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation

Programme de formation

5. Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs
6. Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable
7. Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitudes de localisation des réseaux
8. Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier
9. Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident : Appliquer la règle des 4 A
10. Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques
11. Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux



Durée 1 jour(s) soit 7h

Modalité Présentiel

Effectif De 1 à 10 personnes



Accessibilité Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter en amont de la formation afin de déterminer les aménagements à adapter.



Public

- Profil concepteur, encadrant ou opérateur (cf définition des profils ci-dessus)



Prérequis

- Aucun



Méthodes pédagogiques

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle.
- Apports théoriques (exposé appuyé par un powerpoint, illustrations, reportages photographiques, vidéos et entraînement au passage du QCM)
- Livret de formation



Évaluations

Chaque participant doit présenter sa carte d'identité pour passer l'examen

De la satisfaction du module par le stagiaire

- Questionnaire

Des acquis du stagiaire

Type d'évaluation :

- QCM en ligne sous surveillance (1h) / plateforme MTES / questions à choix multiples, aléatoires et individuelles
- Profil encadrant et concepteur : 40 questions
- Profil opérateur : 30 questions

Barème d'évaluation :

Profil encadrant et concepteur :

- Acquis (Obtention de 48 points sur 80 minimum)
- Non acquis (moins de 48 points sur 80)

Profil opérateur :

- Acquis (Obtention de 36 points sur 60 minimum)
- Non acquis (moins de 36 points sur 60)



Profil de l'animateur

- Centre agréé sous le n°492
- Animateur spécialisé intervenant pour le compte de CAMPUS XII^e AVENUE



Sanction de la formation

- **Attestation de compétence** relative à l'Intervention à Proximité des Réseaux (réussite ou échec) permettant à l'employeur de délivrer ou pas l'A.I.P.R. « A.I.P.R. Préparation et conduite de projet » ou « A.I.P.R. Encadrement de chantiers de travaux » (renouvellement sous 5 ans)
- **Taux de réussite : 80/80 sur les 3 profils depuis 2021 ; 67,25/80 en 2025 (PC et PE) et 51/60 (PO)**



Contenu de formation

- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Réglementation et Norme

Programme de formation

- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT – DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurant
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)
- La règle des 4A (Arrêter les engins, Alerter les secours, Aménager un périmètre de protection, Accueillir les secours)

Contact formation

fpc@campus12avenue.fr

Sites de Rodez et Millau : 05 65 77 77 00

Sur Internet :

